



Saison 2022-2023 PV de la Réunion du BUREAU DIRECTEUR du mercredi 20 Décembre 2023

Présents : B. DANDEL, J.M. BARLOG, J.P. BLANPAIN, J.L. CARINCOTTE, J. DENEUX, C. LELEU, JP PIHET, P. ROBILLART

Excusés : D. BOS, A. CARINCOTTE

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean-Louis CARINCOTTE ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Les activités du président

Jean-Louis CARINCOTTE a assisté au Match RM1, Saint Martin les Tatinghem – Drapeau le Portel, au Match DM1, Outreau – Rinxent, au Match DM1, Marck – Rinxent.

Il a participé à la Réunion de Zone Nord à Rouen avec Jacques et à diverses Visios.

Il remercie Patrice ROMERO qui l'a remplacé à la remise de récompense des bénévoles organisée par le CDOS à Mazingarbe où Jacky MALENGRO a été mis à l'honneur.

Le 3-4 et 5 janvier prochain a lieu le TIC U13 à St QUENTIN, il s'y rendra avec Catherine LELEU et participera notamment à la réunion des présidents du jeudi 04/01.

Commission Technique – Jean-Paul PIHET

Jean Paul PIHET revient justement sur quelques points de l'organisation du TIC U13 de St QUENTIN auquel il participera. Il regrette le manque de communication avec la Ligue concernant ces rassemblements.

Bernard DANDEL pense qu'à l'écoute des différents problèmes remontés sur différents sujets avec la Ligue, il serait bon de pouvoir échanger clairement avec l'intéressée.

Jean Paul PIHET évoque une demande d'aide reçue concernant la prise en charge financière de jeunes qui seraient susceptibles de participer à un tournoi en Espagne.

Les membres du bureau ne sont pas favorables à cette demande qui ne correspond à aucun des projets du Département.

Jean Paul PIHET évoque également le gros problème de plus en plus récurrent des disponibilités de salles pour les rassemblements. Ce sujet pourra être abordé en réunion spécifique sur le challenge.

Le challenge benjamins ayant lieu le 24 janvier il faut se prononcer sur le choix du lieu pour la réalisation de celui-ci. DAINVILLE ou LONGUENESSE.

Les membres du bureau optent pour LONGUENESSE

Il faut également se prononcer sur le choix du club pour l'organisation des interdistricts du 05 mai 2024. St NICOLAS et BRUAY sont candidats.

Le club de St Nicolas étant pressenti pour recevoir la fête du mini basket, les membres du bureau attribuent l'organisation des interdistricts au club de BRUAY

CDO – Pascal ROBILLART

Pascal ROBILLART aborde les soirées techniques arbitres club et les actions du CTA, notamment l'effectif des écoles d'arbitrage 2023-2024.

Il présente le contenu de la mallette dédiée aux écoles d'arbitrage, notamment le livret qui en fait partie. Ces outils pédagogiques ont pour objectif d'animer les écoles d'arbitrage. Bastien CARTIGNY organise à ce sujet des réunions de secteur et désigne des référents sur chaque secteur, il en manque malheureusement sur la côte.

Pour créer de l'animation des soirées techniques sont programmées à Arras Ouest le 15/01 et à WIMEREUX le 23/01. Les clubs qui ont déclaré des écoles d'arbitrage sont invités à s'y rendre.

Bernard DANNEL pense qu'il serait intéressant de pouvoir inviter Bastien CARTIGNY lors d'une réunion du comité. L'idée est retenue, la sollicitation sera faite auprès de Paul MERLIOT.

Concernant les arbitres, les matches remis tardivement posent toujours souci.

Pour le TIC de St QUENTIN, 2 arbitres du 62 sont présentés.

Enfin **Pascal** revient sur la gestion des 3 FT et explique que cela n'est pas simple à gérer.

Mini Basket – Jean-Michel BARLOG

Jean-Michel BARLOG explique avoir travaillé sur les dossiers de labellisation. Il a échangé avec la responsable du mini basket à la Fédé. Pour les dossiers pouvant être améliorés, elle a demandé des éléments complémentaires. Les dossiers devaient être clôturés pour le 30/11/2023 mais la plateforme est également fermée et cela est problématique pour les clubs qui veulent travailler sur le sujet.

Si les clubs ont des questions à poser sur ce sujet, **Jean Michel BARLOG** les invite à contacter Sarah AL ASHRAM à la FFBB par mail jeunesse@ffbb.com ou en appelant au 01 53 94 25 84.

Commission sportive seniors - Jean-Paul BLANPAIN

1. CHAMPIONNATS

Championnat DF3 Promotion départementale Filles

⇒ **Match D3F n°1028 Poule B LES ATTAQUES BC / BC LONGUENESSE DU 26.11.23**

Participation dans l'effectif de l'équipe des ATTAQUES de 4 joueuses Mutées (3 maximum autorisées). D'où match perdu par pénalité et amende de 60 €.

⇒ **Match D3F N°1019 Poule D B. AMBLETEUSE MARQUISE /US RUE du 30.11.23**

Coach adjoint de l'équipe de RUE titulaire d'une licence O sans certificat médical et sans questionnaire de santé. D'où match perdu par pénalité et amende de 60 €.

⇒ Par mail en date du 01.12 le club d'EVIN MALMAISON nous informe du forfait général de son équipe engagée en Poule A. D'où amende de 180 €.

Championnat D3M Promotion départementale Masculine

⇒ **Match D3M N°1275 Poule F BC NEUFCHATEL / SAMER BC DU 18.11.23**

Participation dans l'équipe de SAMER du joueur CORDIER S. non qualifié à la date de la rencontre. D'où match perdu par pénalité et amende de 60 € ;

Championnat D2M Excellence départementale masculine

⇒ Par mail en date du 01.12 le club de MERICOURT nous informe du forfait général de son équipe engagée dans la poule B du championnat D2M. D'où amende de 180 €

2. RENCONTRES REMISES POUR LES RAISONS CLIMATIQUES (week-end des 11/12 et 18/19 novembre)

Comme évoqué lors de la réunion du comité de novembre, on peut être content que les clubs pour ces deux week-ends concernés aient « joués » le jeu, et furent conciliants même si certaines demandes nous ont quelque peu surpris.

Les responsables de championnats, et je les en remercie, ont validé l'ensemble des dérogations reçues et demandé en contre partie aux clubs de reprogrammer ces rencontres dans les meilleurs délais. Dans l'ensemble, les reprogrammations n'ont pas tardé et pour celles qui ne l'ont pas été après plusieurs relances, il fut décidé de les fixer bien souvent au premier week-end de janvier (1^{ère} date réservée aux intempéries) vu que malheureusement nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux problèmes climatiques.

Evidemment, ces dérogations liées aux intempéries ont bénéficié de la gratuite.

3. LISTES JOUEURS BRULES

Toutes les listes des joueurs brulés ont été vérifiées et finalisées vers le 20 novembre. Comme déjà évoqué, il semble indispensable que le recueil des listes puisse se faire par le biais de l' informatique et non de façon archaïque comme ce fut encore le cas cette saison ce qui crée une incertitude quant à la bonne réception des envois des clubs et retarde d'autant le contrôle.

Beaucoup de listes ont dû être modifiées en raison d'une participation effective avec l'équipe bien insuffisante.

Ainsi on déplore :

- 17 listes chez les seniors garçons (20 joueurs concernés)
- 1 liste pour les seniors filles
- 1 liste pour les jeunes filles (1 joueuse concernée)
- 7 Pour les jeunes garçons. (7 joueurs concernés)

Par ailleurs, l'utilisation du joker médical reste toujours aussi rare (une seule utilisation)

4. DIVERS

– NON RECEPTION DES FEUILLES DE MATCH

Match D3M N°601 AUDRUICQ / COULOGNE du 19.11

Match D1M N°52 ES HENIN BEAUMONT / ALPHALLICOURT du 11.11

Feuille des matchs non réceptionnées sur FBI. Plusieurs relances sont restées sans réponse.

Intervention du responsable informatique de la Ligue qui précise :

« - la rencontre n'a pas été téléchargée, en effet quand j'ai voulu voir s'il y avait une sauvegarde, le logiciel m'a indiqué que j'étais le premier à avoir saisi le code dans e.marque V2. Le club a donc dû créer la rencontre, et celle-ci (si elle n'a pas été supprimée) doit encore se trouver dans le PC du club ».

Les présidents des deux clubs concernés ont été invités à fournir pour ce mercredi 20 une attestation sur l'honneur en donnant quelques informations sur ladite rencontre. Les arbitres ont été également consultés.

La commission sportive :

- ⇒ **rappelle que c'est au club recevant à vérifier le bon envoi de la feuille (en essayant d'extraire une copie de la feuille de match à partir des onglets (compétition –saisie des résultats**
- ⇒ **invite les arbitres et club visiteur à penser à enregistrer la feuille sur une clef**

Evocation du mail du club de CONDE

Evocation du Match D1M CJ LONGUENESSE / BC ST POLOIS

Commission sportives jeunes – Didier BOS

La commission sportive remercie l'ensemble des clubs qui ont été touché par les intempéries d'avoir tout mis en œuvre pour pouvoir jouer les rencontres reportées.

La 2ème phase débutera comme prévu au calendrier, le week-end du 13 janvier 2024.

Les championnats provisoires des 2ème phase seront envoyés aux clubs prochainement, la période de gratuité pour les dérogations est prévue jusqu'au 07/01/2024, après cette date les championnats définitifs seront envoyés et la fin de la gratuité prendra fin.

U17 MASCULIN PROMOTION

Poule D

Rencontre N°1669 du 02/12/23 SC AUBINOIS / ALP HAILLICOURT, l'équipe de ALP HAILLICOURT ne s'est pas déplacée à SC AUBINOIS.

L'équipe de ALP HAILLICOURT perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 50€ à la charge de ALP HAILLICOURT

U15 MASCULIN PROMOTION

Poule G

Rencontre N°2099 du 25/11/23 BLENDÉCQUES St OMER / LONGUENESSE BC 2, l'équipe de BLENDÉCQUES St OMER n'a pas reçu l'équipe de LONGUENESSE BC 2.

L'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC BLENDÉCQUES St OMER

Poule J

Rencontre N°2071 du 18/11/23 BC St MARTIN LES BOULOGNE 2/RINXENT HYDREQUENT BC. L'entraîneur adjoint EVRARD Dorian de l'équipe de BC St MARTIN LES BOULOGNE 2 n'est pas qualifié à la date de la rencontre

L'équipe de BC St MARTIN LES BOULOGNE 2 perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 40€ à la charge BC St MARTIN LES BOULOGNE 2

U13 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Rencontre N°2565 du 25/11/23 ETOILE OIGNIES / AS VENDINOISE 2, l'équipe de AS VENDINOISE 2 ne s'est pas déplacée à ETOILE OIGNIES.

L'équipe de AS VENDINOISE 2 perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de AS VENDINOISE

Poule C

Rencontre N°2573 du 25/11/23 AL VIMY / BEAURAINS BB, l'équipe de AL VIMY n'a pas reçu l'équipe de BEAURAINS BB.

L'équipe de AL VIMY perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de AL VIMY

Poule F

Rencontre N°2622 du 02/12/23 BB LESTREM / USO BRUAY LABUISSIERE 2. Participation de l'entraîneur DELPIERRE David VT754246 avec une licence de type O sans certificat médical ni questionnaire de santé, ce qui ne l'autorise pas d'occuper cette fonction

L'équipe de BB LESTREM perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 30€ à la charge de BB LESTREM

Poule G

Rencontre N°2625 du 02/12/23 A.BASKET ESSARS / BC St POLOIS, l'équipe de A.BASKET ESSARS n'a pas reçu l'équipe de BC St POLOIS.

L'équipe de A.BASKET ESSARS perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de A.BASKET ESSARS

Rencontre N°2710 du 16/12/23 O.HESDIN MARCONNE BASKET / A.BASKET ESSARS, l'équipe de A.BASKET ESSARS ne s'est pas déplacée à O.HESDIN MARCONNE BASKET

L'équipe de A.BASKET ESSARS perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 90€ à la charge de A.BASKET ESSARS, majoration du forfait en application de l'article 5.6

Poule I

Rencontre N°2631 du 02/12/23 ES BLERIOT BC / BBC COULOGNE 2, le joueur EL OMRANI Jalil licence BC132551 de l'équipe de ES BLERIOT BC n'était pas surclassé à la date de la rencontre.

L'équipe de ES BLERIOT BC perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 30€ à la charge de ES BLERIOT BC

Rencontre N°2725 du 16/12/23 AS PETIT COURGAIN 2 / BBC COULOGNE 2, l'équipe de AS PETIT COURGAIN 2 n'a pas reçu l'équipe de BBC COULOGNE 2.

L'équipe de AS PETIT COURGAIN 2 perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 90€ à la charge de AS PETIT COURGAIN 2, majoration du forfait en application de l'article 5.6

U18 FEMININ PROMOTION

Poule C

Rencontre N°2966 du 16/12/23 OMNISPORT AIROIS / AS AUDRUICQ, l'équipe de l'AS AUDRUICQ ne s'est pas déplacée à OMNISPORT AIROIS

L'équipe de l'AS AUDRUICQ perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 150€ à la charge de l'AS AUDRUICQ, majoration du forfait en application de l'article 5.6

Poule D

Rencontre N°2954 du 10/12/23 ACLPA CALAIS 2 / FERQUES BC 2, l'équipe de FERQUES BC 2 ne s'est pas déplacée à ACLPA CALAIS

L'équipe de FERQUES BC 2 perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 150€ à la charge de FERQUES BC 2, majoration du forfait en application de l'article 5.6

U15 FEMININ PROMOTION

Poule C

Rencontre N°3107 du 25/11/23 ALLOEU BC / BC AIX NOULETTE BASKET, l'équipe de BC AIX NOULETTE BASKET ne s'est pas déplacée à ALLOEU BC.

L'équipe de BC AIX NOULETTE BASKET perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC AIX NOULETTE BASKET

Poule F

Rencontre N°3137 du 02/12/23 A.BUCAILLE BOULOGNE / BC St MARTIN LES BOULOGNE. Participation de l'entraîneur adjoint LEPRETRE Gabriel JH896128 avec une licence de type O sans certificat médical ni questionnaire de santé, ce qui ne l'autorise pas d'occuper cette fonction

L'équipe de A.BUCAILLE BOULOGNE perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 40€ à la charge de A.BUCAILLE BOULOGNE

U13 FEMININ PROMOTION

POULE A

Rencontre N°3400 du 16/12/23 AAE EVIN MALMAISON / ARRAS PAYS D'ARTOIS 3. Participation de la joueuse OUBELLA Manel licence BC106009 qui est une joueuse U14 et qui ne peut pas jouer dans la catégorie U13.

L'équipe de AAE EVIN MALMAISON perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 30€ à la charge de AAE EVIN MALMAISON

Poule C

Rencontre N°3383 du 09/12/23 SC AUBINOIS / GRENAY SB, l'équipe de GRENAY SB ne s'est pas déplacée à SC AUBINOIS

L'équipe de GRENAY SB perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 90€ à la charge de GRENAY SB majoration du forfait en application de l'article 5.6

Poule E

Rencontre N°3269 du 29/11/23 BC LILLERS / BC AUDRUICQ, l'équipe de BC AUDRUICQ ne s'est pas déplacée à LILLERS

L'équipe de BC AUDRUICQ perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de BC AUDRUICQ

Les poules U17M ELITE titre, U13M ELITE titre et U11M ELITE titre prévue en 1 poule de 10 équipes en match aller/retour avec reprise des résultats entre équipes d'une même poule ne peut pas se faire avec FBI

De ce fait dans ces divisions la nouvelle formule sera 1 poule de 10 équipes en match aller /retour sans reprise des résultats de la 1ère phase.

Catherine LELEU évoque ce problème pour lequel Didier l'a appelé et qui lui semble problématique puisque cela engendrera des journées supplémentaires au calendrier. **Jacques DENEUX** ne comprend pas que ces championnats ne puissent pas être créés de cette façon, ce procédé ayant déjà existé par le passé. Jean Louis CARINCOTTE propose de voir le problème dès demain directement avec Rachid RABBIA. Il reviendra ensuite vers la sportive.

Développement – Jacques DENEUX

Jacques DENEUX informe que nombre des licenciés atteint les 15.300 et dépasse le record établi l'an dernier. Il est à noter :

- Que le nombre de clubs de plus de 200 licenciés est en croissance importante et dépassera sans doute le ¼ des clubs du 62.
- Que le district Béthunois qui reste le petit poucet du 62 atteint les 3000 licences et les districts de la côte approchent tous deux les 3800 licences
- Que la Ligue atteint actuellement les 58.300 licenciés dont 12.300 pour le secteur picard.

Secrétariat général – Catherine LELEU-

Catherine LELEU évoque l'intégration des rapports d'activités des commissions dans les PV de réunion. Il lui a été remonté que cela pouvait nuire à leur lecture (longueur). D'autre part, lors de la validation de ces PV, certains CR font état de sanctions (sportive). Elle sollicite l'avis du bureau sur ce sujet.

Jacques DENEUX rappelle qu'il est parfois possible que la sportive ait besoin de l'avis du Bureau pour prendre une décision, notamment quand plusieurs cas de figure se posent. Il s'agit là de **proposition** de la sportive et **décision** du Bureau.

Concernant les autres affaires nécessitant l'application pure des règlements, la sportive prend alors les **décisions** qui s'imposent. Il est néanmoins normal que ces décisions apparaissent au PV des réunions de bureau ou comité. C'est ainsi que fait la Ligue d'ailleurs. Il n'y a donc pas lieu de changer la façon de faire.

Questions diverses

Jean Louis CARINCOTTE revient sur la date à fixer pour travailler sur les challenges avec les commissions concernées. La date du **10 janvier à 18h30** est retenue. Le président du 3X3 y sera associé.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Louis CARINCOTTE remercie chacun pour sa participation et son attention.

Fin de réunion à 21h30

Catherine LELEU
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE
Président C62